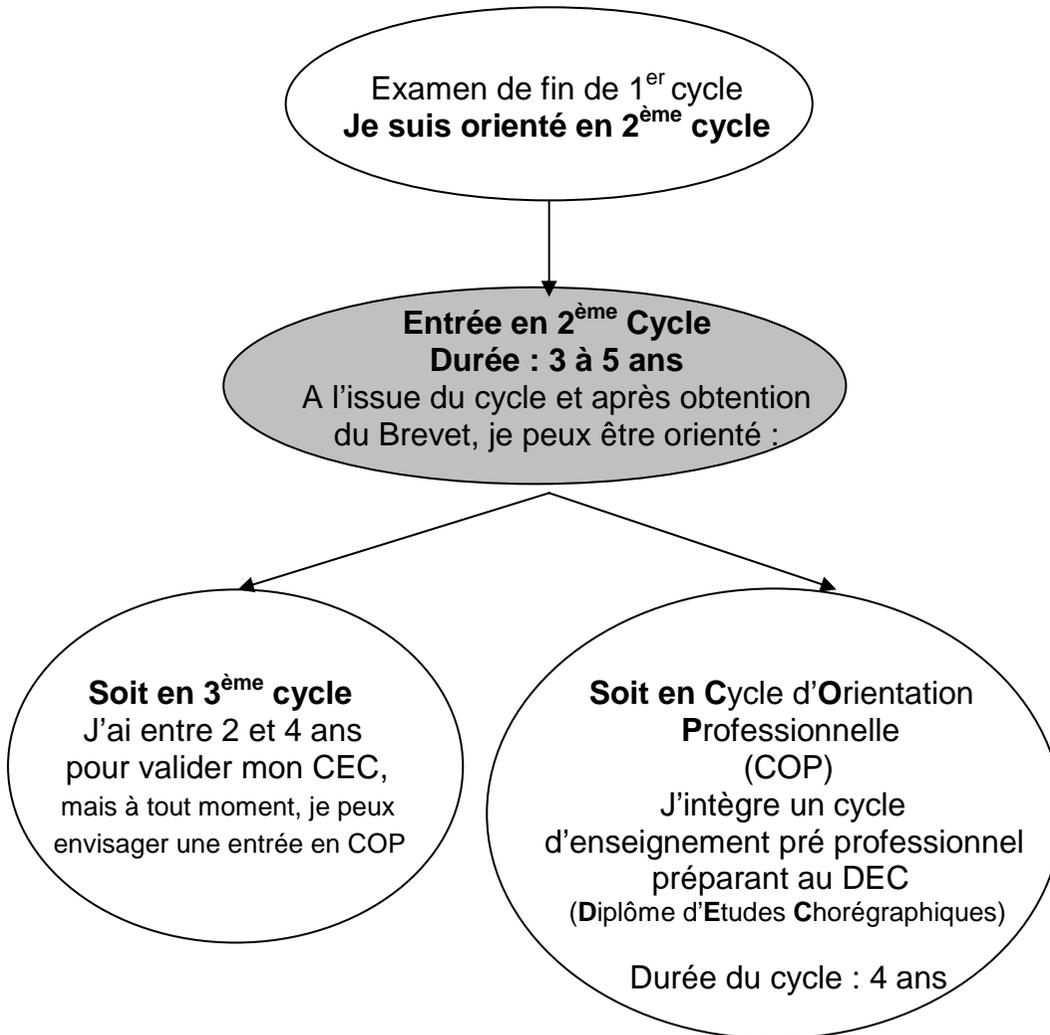




CONSERVATOIRE de ROUEN  
MUSIQUE, DANSE, THEÂTRE  
Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)



# Je suis en 2<sup>ème</sup> cycle

**DANSE**  
**Guide de l'élève**

50, Avenue de la Porte des Champs - 76000 ROUEN  
Tél. 02.32.08.13.50 – Fax 02.32.08.13.59  
[conservatoirederouen@rouen.fr](mailto:conservatoirederouen@rouen.fr)

## **Quels enseignements en 2<sup>ème</sup> cycle ?**

Je choisis une discipline dominante et une discipline complémentaire parmi les suivantes : **classique, contemporain, jazz** (1). Si mon emploi du temps le permet, je peux opter pour un parcours à double dominante.

En complémentarité aux cours de danse, je suis des cours de **formation musicale spécifique au danseur** (cours obligatoire pour les élèves en horaires aménagés et ouvert aux élèves en horaires traditionnels en fonction de leur emploi du temps).

Les élèves en horaires aménagés, suivent obligatoirement un cours d'**histoire de la danse** (culture chorégraphique).

Le parcours de formation s'enrichit par l'organisation de spectacles, de sorties, de projets développés avec les musiciens et les comédiens, de rencontres avec des chorégraphes et artistes de passage ou en résidence.

## **Quel sera mon parcours ?**

Le 2<sup>ème</sup> cycle a une durée entre 3 et 5 ans. A son issue, je valide mon Brevet de fin de second cycle.

## **Le brevet de fin de second cycle, comment ?**

Le Brevet valide un ensemble de compétences précises ayant été acquises pendant le cycle et permettant à l'élève de s'exprimer dans une pratique chorégraphique de manière relativement autonome. Il marque une étape importante du cursus et est attribué à l'issue du cycle après validation de l'intégralité des Unités de Valeur (UV) qui le compose.

## **Quels sont ces UV ?**

Elles sont au nombre de **3** :

- **1 UV dominante** : danse classique, contemporaine ou jazz <sup>1</sup>
- **1 UV complémentaire obligatoire** : danse classique, contemporaine ou jazz.
- **1 UV de Formation Musicale**

## **En quoi consiste l'examen de fin de 2<sup>ème</sup> cycle ?**

Je présente devant un jury extérieur :

- 1 variation imposée dans la discipline dominante
- 1 composition personnelle ou variation libre
- 1 variation dans la discipline complémentaire

## **Quelle orientation à l'issue du 2<sup>ème</sup> cycle ?**

A l'issue du 2<sup>ème</sup> cycle, guidé par l'équipe pédagogique, je choisis :

- soit de m'orienter vers le 3<sup>ème</sup> cycle dans l'objectif de préparer le Certificat d'Etudes Chorégraphique (CEC)
- soit de tenter une entrée directe en Cycle d'Orientation Professionnelle (COP) dans l'objectif de préparer le Diplôme d'Etudes Chorégraphiques (DEC).

**C'est un jury** extérieur à l'établissement qui évalue mon potentiel afin de m'orienter vers l'un ou l'autre cycle.

## **Pour l'entrée en COP :**

- La variation de la discipline dominante est celle préconisée par le Ministère de la Culture (DMDTS) et éditée sous forme de vidéogramme
- **Un entretien avec le jury** vient compléter les épreuves
- Le jury de l'examen et le conseil pédagogique ont accès à mes dossiers (scolaire et CRR).

## **Côté pratique...**

---

<sup>1</sup> La danse jazz n'est actuellement ouverte qu'aux lycéens en cursus TMD.